

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2020 A 18 HEURES 30**

**L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Souspierre, convoqué le 20 mai 2020, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation de Monsieur Alain de LESTRADE, Maire.**

Présents : Mr Alain de LESTRADE, Mr Vincent GILLES, Mme Eliette GUILHAUD, Mr Maurille JONATHAN, Mme Emilie MARCEL, Mr Pierre MOSSAZ, Mr Laurent NOALHYT, Mme Annick PINCHENON.

Secrétaire de séance : Madame Eliette GUILHAUD.

La séance débute par un discours du maire sortant qui remercie le dévouement et la disponibilité de son conseil municipal.

### **Installation du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Alain de LESTRADE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Mme Eliette GUILHAUD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **Election du Maire**

Présidence de l'assemblée :

---

Le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau de vote :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Mr Laurent NOALHYT

Mme Emilie MARCEL

Déroulement de chaque tour :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votant (enveloppes déposées) :	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	7
Majorité absolue :	4

Candidats	Suffrages en chiffres	Suffrages en toutes lettres
Mr Pierre MOSSAZ	7	Sept

Mr Pierre MOSSAZ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### **Election des adjoints**

Sous la présidence de Mr Pierre MOSSAZ élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit deux adjoint au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, d'un adjoint. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### **Election du Premier Adjoint**

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votant (enveloppes déposées) : 7  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
 Nombre de suffrages blancs : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 7  
 Majorité absolue : 4

Candidats	Suffrages en chiffres	Suffrages en toutes lettres
Mme Eliette GUILHAUD	7	Sept

Mme Eliette GUILHAUD a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du Second Adjoint**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votant (enveloppes déposées) : 7  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
 Nombre de suffrages blancs : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 7  
 Majorité absolue : 4

Candidats	Suffrages en chiffres	Suffrages en toutes lettres
Mr Vincent GILLES	7	Sept

Mr Vincent GILLES a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

### **Fixation de l'indemnité du Maire.**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

### **Délégations consenties au Maire**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

### **Décision modificative N°1.**

Inscription de crédits en section d'investissement.

D 020 : Dépenses imprévues invest.	+ 3 052.00 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement	+ 3 052.00 €

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Questions diverses**

Le Maire demande à ce qu'une liste des habitants avec téléphone et mail de chacun soit réalisée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 10 juin à 19h00 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire

Les Conseillers